

---

# États financiers de Banques alimentaires Canada

31 mars 2026

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-10

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
Banques alimentaires Canada

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Banques alimentaires Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 27 mai 2026

**Banques alimentaires Canada****État de la situation financière**

Au 31 mars 2026

		<b>2026</b>	2025
	Notes	<b>\$</b>	\$
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie		<b>34 364 508</b>	31 921 014
Placements	3	<b>3 560 475</b>	5 632 934
Débiteurs	4	<b>6 935 175</b>	7 512 755
Charges payées d'avance et stocks		<b>2 279 241</b>	840 063
		<b>47 139 399</b>	45 906 766
<b>Passif</b>			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	5	<b>16 430 926</b>	14 990 043
<b>Actif net</b>			
Fonds d'administration	6	<b>17 705 261</b>	20 093 291
Fonds grevés d'une affectation interne	7	<b>6 000 000</b>	5 500 000
Fonds grevés d'une affectation externe	8	<b>7 003 212</b>	5 323 432
		<b>30 708 473</b>	30 916 723
		<b>47 139 399</b>	45 906 766

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Banques alimentaires Canada**  
**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 mars 2026

Notes	Fonds d'administration	Fonds de réserves pour les programmes	Total du fonds d'administration	Fonds grevés d'une affectation interne	Fonds grevés d'une affectation externe	2026 Total	2025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>							
Partenariats	9 577 077	—	9 577 077	—	16 930 845	26 507 922	35 389 363
Activités philanthropiques	12 629 785	—	12 629 785	—	903 234	13 533 019	11 079 228
Subventions gouvernementales	33 578	—	33 578	—	26 676 304	26 709 882	7 248 123
Intérêts	949 704	—	949 704	—	278 695	1 228 399	1 385 104
Autres produits	—	—	—	—	—	—	5 033
Dons sous forme de denrées alimentaires	—	—	—	—	55 374 404	55 374 404	28 016 512
	<b>23 190 144</b>	<b>—</b>	<b>23 190 144</b>	<b>—</b>	<b>100 163 482</b>	<b>123 353 626</b>	<b>83 123 363</b>
<b>Charges</b>							
Programmes							
Acquisition et partage des denrées	815 907	—	815 907	—	6 082 362	6 898 269	6 067 363
Services et soutien au réseau	2 995 396	—	2 995 396	—	19 907 754	22 903 150	10 717 737
Recherche et activités de sensibilisation	33 575	—	33 575	—	1 503 803	1 537 378	1 994 278
Fonds destinés à être redistribués au réseau	8 492 653	—	8 492 653	10 000	15 615 379	24 118 032	22 348 960
Dons de denrées alimentaires distribués au réseau	—	—	—	—	55 374 404	55 374 404	28 016 512
	<b>12 337 531</b>	<b>—</b>	<b>12 337 531</b>	<b>10 000</b>	<b>98 483 702</b>	<b>110 831 233</b>	<b>69 144 850</b>
Services de soutien							
Administration	1 285 572	—	1 285 572	—	—	1 285 572	1 386 390
Développement des fonds	11 445 071	—	11 445 071	—	—	11 445 071	10 000 663
	<b>12 730 643</b>	<b>—</b>	<b>12 730 643</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12 730 643</b>	<b>11 387 053</b>
	<b>25 068 174</b>	<b>—</b>	<b>25 068 174</b>	<b>10 000</b>	<b>98 483 702</b>	<b>123 561 876</b>	<b>80 531 903</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(1 878 030)</b>	<b>—</b>	<b>(1 878 030)</b>	<b>(10 000)</b>	<b>1 679 780</b>	<b>(208 250)</b>	<b>2 591 460</b>
Solde au début de l'exercice	19 793 291	300 000	20 093 291	5 500 000	5 323 432	30 916 723	28 325 263
Virements interfonds	(510 000)	—	(510 000)	510 000	—	—	—
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>17 405 261</b>	<b>300 000</b>	<b>17 705 261</b>	<b>6 000 000</b>	<b>7 003 212</b>	<b>30 708 473</b>	<b>30 916 723</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Banques alimentaires Canada****État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2026

	<b>2026</b>	2025
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<b>(208 250)</b>	2 591 460
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	40 998
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	(6 120)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>577 580</b>	(271 204)
Charges payées d'avance et stocks	<b>(1 439 178)</b>	254 457
Créditeurs et charges à payer	<b>1 440 883</b>	(1 059 902)
	<b>371 035</b>	1 549 689
<b>Activités d'investissement</b>		
Rachats nets de placements	<b>2 072 459</b>	13 371 250
Remboursement de dépôt de sous-location	-	(16 932)
	<b>2 072 459</b>	13 354 318
(Sorties) entrées nettes de trésorerie	<b>2 443 494</b>	14 904 007
Trésorerie au début de l'exercice	<b>31 921 014</b>	17 017 007
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>34 364 508</b>	31 921 014

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## **1. Résumé des principales méthodes comptables**

### *Nature et objectif de l'Organisme*

Banques alimentaires Canada (l'« Organisme ») est l'association nationale qui représente le réseau des banques alimentaires partout au pays. Son mandat est de bâtir une société dans laquelle personne ne souffre de la faim. Pour ce faire, l'Organisme entreprend des initiatives nationales de distribution de denrées alimentaires et partage des fonds partout au pays, élabore et appuie des programmes qui permettent aux personnes et aux familles d'atteindre l'autonomie et trouve des solutions à long terme pour lutter contre la faim grâce à la recherche et à la participation du gouvernement. L'Organisme a été constitué en entité sans capital social le 20 décembre 1988 sous la dénomination sociale d'Association canadienne des banques alimentaires en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En 2008, il a changé de dénomination sociale pour devenir Banques alimentaires Canada. Depuis 2014, l'Organisme relève de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'Organisme est inscrit comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada, est exonéré d'impôt sur le revenu et peut remettre des reçus de dons.

### *Référentiel comptable*

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Dons sous forme de services et de denrées alimentaires*

Un certain nombre de bénévoles consacrent du temps aux activités de l'Organisme. Comme il est difficile d'attribuer une valeur à ces services, la valeur du temps donné n'est pas prise en compte dans ces états financiers.

L'Organisme reçoit et distribue un volume considérable de denrées alimentaires et de produits de consommation avec le réseau au moyen de nombreux programmes :

#### *a) Système national de partage des aliments*

Le volume de denrées alimentaires et de produits de consommation acquis et distribués au moyen du programme de dons d'entreprises du Système national de partage des aliments s'élevait à 14 883 825 livres (7 771 325 livres en 2025). Le prix moyen par livre pour chaque catégorie d'aliments varie de 1,23 \$ à 7,38 \$ (de 1,17 \$ à 7,29 \$ par livre en 2025) selon une estimation fournie par un tiers. Ces dons sous forme de denrées alimentaires sont reflétés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net à titre de dons sous forme de denrées alimentaires et viennent compenser les dons de denrées alimentaires distribuées au réseau. L'Organisme comptabilise les dons sous forme de denrées alimentaires dans l'exercice où elles sont reçues et distribuées au réseau.

#### *b) Programme des aliments au détail*

En plus des produits donnés par l'intermédiaire du Système national de partage des aliments, l'Organisme gère également les dons liés à notre Programme des aliments au détail. Le volume des produits donnés était de 22 011 307 livres (19 128 568 livres en 2025). Ces produits donnés ne sont pas reflétés dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière, car l'Organisme agit à titre d'intermédiaire pour le Programme des aliments au détail.

## **1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### *Dons sous forme de services et de denrées alimentaires (suite)*

Les charges liées au Système national de partage des aliments et au Programme des aliments au détail sont incluses dans les charges liées aux acquisitions et aux distributions de denrées alimentaires dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Outre les charges engagées pour ces programmes de dons alimentaires, l'Organisme reçoit d'importants dons sous forme de services d'entreposage et de transport de produits. La valeur des dons de services d'entreposage et de transport n'est pas reflétée dans ces états financiers.

### *Comptabilisation des produits*

Les dons ou les subventions affectés sont comptabilisés comme des produits des fonds affectés correspondant à l'aide de la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Tous les autres dons ou subventions affectés pour lesquels aucun fonds affecté correspondant n'a été établi sont reportés et comptabilisés comme des produits du fonds d'administration pour les exercices au cours desquels les charges connexes sont engagées. Les dons ou subventions non affectés sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration. Les promesses d'apports sont comptabilisées comme débiteurs lorsque le montant peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement ultime est raisonnablement assuré.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les produits et les charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les soldes pour lesquels ces estimations ont été utilisées sont les immobilisations (amortissement), les charges à payer, la provision pour créances douteuses et la valeur des dons sous forme de denrées alimentaires.

### *Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument financier. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements. L'Organisme a choisi l'option de la juste valeur pour évaluer les placements et a enregistré toutes les variations ultérieures de la juste valeur dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

À chaque date de présentation de l'information financière, l'Organisme évalue s'il existe ou non des indices de dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Le cas échéant, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les coûts de transaction des éléments évalués à la juste valeur sont passés en charges à chaque date de l'état de la situation financière et ceux des éléments évalués au coût après amortissement sont portés au débit de l'instrument financier.

## 2. Description des fonds

### *Fonds d'administration*

#### a) *Fonds non affectés*

Les activités de fonctionnement sont comptabilisées dans les fonds non affectés de l'Organisme.

#### b) *Fonds de réserves pour les programmes*

Le fonds de réserves pour les programmes fournit des fonds à court terme qui permettent le développement ou la croissance des programmes.

### *Fonds grevés d'une affectation interne*

#### a) *Fonds de réserves de fonctionnement*

Le fonds de réserves de fonctionnement permet à l'Organisme de disposer de fonds nécessaires à la poursuite de ses activités lorsque les conditions financières sont particulièrement difficiles ou de s'assurer qu'il dispose des fonds suffisants si l'Organisme devait mettre fin à ses activités.

#### b) *Fonds de réserves en cas de catastrophe*

Le fonds de réserves en cas de catastrophe a été créé par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2021. Le fonds de réserves en cas de catastrophe permet à l'Organisme de réagir lorsqu'une catastrophe affecte une ou plusieurs banques alimentaires du réseau de Banques alimentaires Canada.

### *Fonds grevé d'une affectation externe*

#### *Fonds réservé aux donateurs*

Les fonds reçus de donateurs et affectés à des projets ainsi que les fonds destinés à être redistribués au réseau sont comptabilisés dans le fonds réservé aux donateurs.

## 3. Placements

Les fonds sont investis conformément à la politique de placement de l'Organisme. Les placements totalisant 3 560 475 \$ (5 632 934 \$ en 2025) consistent en des fonds investis dans un compte d'épargne placement, dans un compte du marché monétaire et dans des certificats de placement garanti (des « CPG »). Les CPG viennent à échéance le 11 août 2026 (arrivés à échéance en avril 2025 pour 2025) et portent intérêt à un taux de 3,75 % (3,19 % en 2025).

## 4. Débiteurs

	<b>2026</b>	2025
	<b>\$</b>	\$
Débiteurs	<b>5 708 100</b>	6 501 618
Remises du gouvernement à recevoir	<b>1 080 304</b>	863 774
Intérêts à recevoir	<b>99 694</b>	129 586
Cartes de crédit d'entreprise	<b>47 077</b>	17 777
	<b>6 935 175</b>	7 512 755

**5. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>2026</b>	2025
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	<b>10 344 308</b>	2 305 380
Subventions à payer aux banques alimentaires	<b>6 086 618</b>	12 684 663
	<b>16 430 926</b>	14 990 043

Il n'y avait pas de sommes à remettre à l'État aux 31 mars 2026 et 2025.

**6. Fonds d'administration**

	<b>2026</b>	2025
	\$	\$
Fonds d'administration non affectés	<b>17 405 261</b>	19 793 291
Fonds de réserves pour les programmes	<b>300 000</b>	300 000
Solde à la fin de l'exercice	<b>17 705 261</b>	20 093 291

Les fonds d'administration non affectés devraient être utilisés pour financer des investissements directs dans différents secteurs du réseau de banques alimentaires. Les fonds serviront notamment à faciliter l'accès aux communautés mal desservies et à améliorer les systèmes, les infrastructures et la capacité, ainsi qu'à faire progresser le plan stratégique de l'Organisme afin de lui permettre de remplir sa mission, qui consiste à soulager la faim aujourd'hui et à prévenir la faim demain; c'est ainsi que nous réaliserons notre vision d'un Canada où personne ne souffre de la faim.

**7. Fonds grevés d'une affectation interne**

	<b>2026</b>	2025
	\$	\$
Fonds de réserves de fonctionnement	<b>5 000 000</b>	4 500 000
Fonds de réserves en cas de catastrophe	<b>1 000 000</b>	1 000 000
Solde à la fin de l'exercice	<b>6 000 000</b>	5 500 000

Au cours de l'exercice, un montant de 500 000 \$ (750 000 \$ en 2025) a été transféré vers le fonds de réserves de fonctionnement à partir des fonds non affectés.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé des dépenses imputées au fonds de réserves en cas de catastrophe et un transfert ultérieur de 10 000 \$ (50 000 \$ en 2025) vers ce fonds, pour le ramener à 1 000 000 \$, à partir des fonds non affectés.

**8. Fonds grevés d'une affectation externe**

Les fonds grevés d'une affectation externe totalisaient 7 003 212 \$ à la fin de l'exercice (5 323 432 \$ en 2025). Ces fonds sont détenus pour des activités précises visant à soutenir le réseau.

**9. Ventilation des charges salariales**

Les charges liées aux salaires et aux avantages sont ventilées dans les programmes ou les services de soutien en fonction du nombre estimatif d'heures travaillées par les employés dans les différents programmes.

Le résumé des ventilations s'établit comme suit :

	<b>2026</b>	2025
	\$	\$
Acquisition et partage des denrées	<b>1 979 864</b>	1 235 165
Services et soutien au réseau	<b>2 096 206</b>	1 836 382
Recherche et activités de sensibilisation	<b>1 095 781</b>	1 087 204
Développement des fonds	<b>3 478 952</b>	2 537 159
Administration	<b>877 426</b>	749 164
	<b>9 528 229</b>	7 445 074

**10. Garanties**

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

L'Organisme indemnise tous les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles agissant en son nom pour différents éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts engendrés pour régler des poursuites ou actions en justice en raison des services qu'ils auraient fournis à l'Organisme, sous réserve de certaines restrictions.

Compte tenu de la nature de ces ententes d'indemnisation, il est impossible pour l'Organisme d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, car il est difficile d'évaluer le montant de l'obligation découlant d'événements futurs imprévisibles et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, l'Organisme n'a pas effectué de paiements en vertu de telles ententes d'indemnisation et, par conséquent, aucun montant lié à ces ententes n'a été inscrit au bilan. L'Organisme a souscrit une assurance responsabilité civile afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle.

**11. Risques liés aux instruments financiers***Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que des fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des placements à revenu fixe.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'Organisme est principalement attribuable à ses débiteurs et promesses d'apports.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.